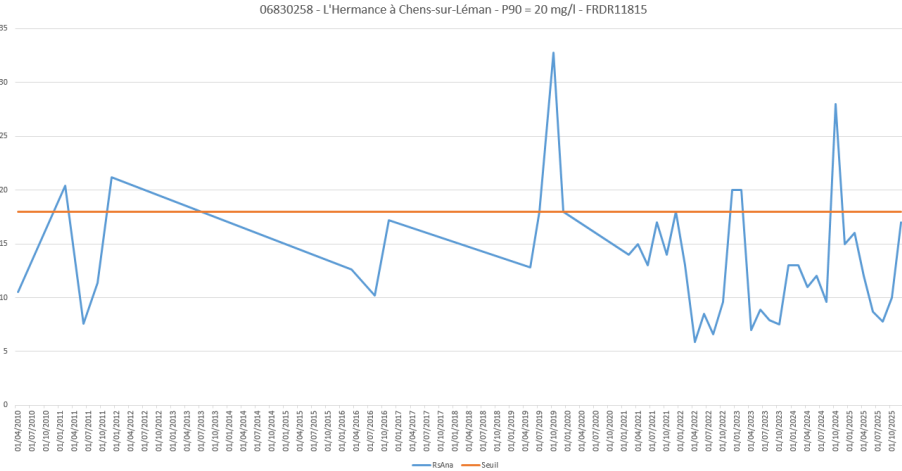


## Chambre d'agriculture Savoie-Mont-Blanc – FRDR11815

Type de masse d'eau	ESU
Code masse d'eau	FRDR11815
Nom masse d'eau	Rivière l'Hermance
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	06830258 – L'hermance à Chens-sur-Léman – P90 = 20 mg/l
Communes concernées par la demande	7 communes : Machilly, Chens-sur-Léman, Loisin, Saint-Cergues, Veigy-Foncenex, Ballaison, Douvaine
Contenu de la demande	<p><b>- Non classement des communes concernées par l'Hermance</b></p> <p><b>- Pollution non agricole.</b></p>
Argumentaire du contributeur	<p>Les 2 secteurs géographiques proposés au classement 2025 reprennent et agrandissent les secteurs géographiques du classement 2021</p> <p>[...]</p> <p>Nos observations portent sur l'ensemble des 18 communes inscrites dans le premier projet de zonage.</p> <p>[...]</p> <p>Nous avons noté que pour la masse d'eau FRDR11815, le nombre d'analyses réalisées pendant la campagne 2022-2023 est insuffisant pour appliquer la méthode du P90.</p> <p>La station « Hermance à Chens sur Léman » ne dispose que de 6 analyses.</p> <p>En conséquence, nous contestons le bien-fondé du classement pour les 3 communes qui sont dans le projet de classement au titre exclusif du ruisseau de l'Hermance.</p> <p>[...]</p> <p>sur ces 2 secteurs proposés au classement, l'activité agricole dominante est l'élevage, avec des systèmes d'exploitation à forte dominance herbagère, reconnus pour être les systèmes d'exploitation les moins générateurs de pollution par les nitrates. Les pratiques agricoles y sont extensives, les chargements modérés et les pressions d'azote limitées.</p> <p>Ces caractéristiques n'apportent pas d'éléments qui indiquent que l'activité agricole est à l'origine de la pollution nitrates.</p> <p>Par ailleurs, il existe des éléments de contexte non agricoles propices à la production de nitrates.</p> <p>Il s'agit de l'assainissement individuel et collectif en lien avec le développement démographique, du dimensionnement et du fonctionnement des stations d'épuration, du développement de l'activité équestre, des installations de compostage, et de la réalisation de travaux mobilisant plusieurs horizons de sols.</p> <p>Sur ces sujets, des éléments ont été apportés par la DDT de Haute</p>

	Savoie, mais les investigations nous semblent moins complètes que lors de la précédente révision du zonage, et ne répondent pas complètement à nos attentes.
<b>Synthèse retenue par la DREAL de bassin</b>	<p>Les communes en intersection avec le bassin versant de la masse d'eau FRDR11815 – La rivière l’Hermance sont proposées au classement en raison de son P90 = 20 mg/l (&gt;18mg/l).</p> <p>L’analyse des chroniques de données montre un nombre important de dépassements (10 dépassements depuis 2016) dont 2 pendant la 8ème campagne de surveillance. Les dépassements ont presque systématiquement lieu en automne-hiver. Même s’il y a peu de données durant la 8ème campagne de surveillance, le fait qu’il y ait deux dépassements est suffisant pour maintenir la proposition de classement.</p> <p>Depuis la fin de la 7ème campagne, plusieurs pics importants supérieur à 18 mg/l sont observés, notamment en octobre 2024 (max = 32,8 mg/l en octobre 2019).</p>  <p>L’analyse de la SAU montre beaucoup de surfaces en élevage extensif, mais quelques grandes cultures à proximité du points sont de nature à contribuer à la pollution. La contribution reçue cible plusieurs sources potentielles en nitrates (assainissement, activité équestre, compostage, travaux), mais ces éléments ne sont pas caractérisés à ce stade et ne permettent pas d’expliquer la récurrence des dépassements et les pics automnaux/hivernaux observés (origine mixte probable mais composante agricole ne peut pas être écartée).</p> <p>Ces éléments justifient la proposition de maintien en classement des communes déjà classées en 2021 au pro-rata des sections concernées par le bassin versant de l’Hermance (partiellement).</p>
<b>Synthèse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas d’évolution (maintien en V2 des communes partiellement proposées en V1).</b></li> </ul>
<b>Evolutions</b>	Pas d’évolution

